

**Sujet :** [INTERNET] participation à l'enquête publique sur le parc éolien de saint-fiel

**De :** Catherine DESBOIS <des.bois@orange.fr>

**Date :** 24/11/2020 04:57

**Pour :** pref-enquetepublique-eoliensaintfiel@creuse.gouv.fr

Le département de la creuse est pauvre, paradoxalement c'est peut-être cette pauvreté qui fonde sa richesse

Les hommes et les femmes qui nous ont précédés ont façonné ces paysages, ils y ont laissé une empreinte qui a su resté discrète et respectueuse nous livrant l' héritage d'une nature peu altérée qui, à ce titre, présente un caractère exceptionnel et nous offre aujourd'hui la possibilité d'un enracinement, d'un ressourcement salvateur (dont l'actuelle crise sanitaire souligne l'importance)

**Allons nous tout saccager pour le mirage éolien**( relativisé par la cour des comptes, en début d'année par Emmanuel Macron-discours en région aquitaine- et par Elisabeth Borne dénonçant au sénat « le développement anarchique de l'éolien? » )?

**-accepter des parcs industriels non créateurs d'emplois?** Ne peut-on envisager pour la creuse des développements plus en accord avec le territoire, plus adaptés à ses atouts...et aux exigences qui se dessinent

**-implanter des engins** qui vont imposer leur ronflement intermittent, leurs lumières clignotantes, leurs ombres portées leurs infra-sons sournois, tout cela pour le seul profit des porteurs de projets et dans l'intérêt (immédiat) de quelques propriétaires cédant leurs terrains sans souci des nuisances imposées à leurs voisins qui verront ,eux, leur bien dévalué, leur cadre de vie bouleversé et leur santé menacée ...des habitants à Anzème ,à St Fiel se réveilleront à 520m d'un mât les surplombant de 150m....leur environnement sonore et visuel sera totalement modifié....je doute que l'installation d'un rûcher bio ( mesure compensatoire sic!) atténue leur amertume et apaise leur colère...quelle sera les conséquences de celles-ci sur leur santé? (N'évoquons même pas les effets sanitaires prudemment répertoriés sous le nom de « syndrome éolien « les effets des infra-sons étudiés dans le colloque réunissant différents spécialistes en novembre 2018 )

**- supporter que des icpe s'implantent à proximité de zones protégées**( site natura 2000, trois zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique., une zone protégée par APPB : le rocher de jupille .) et **de zones humides...** au mépris des

chauves -souris,de l'avi-faune

« L'Autorité environnementale relève que le site et ses abords sont survolés par des Grues cendrées, des Grands Cormoran, des Cigognes blanches et des Vanneaux huppés en période pré-nuptiale. Il est aussi noté le passage, souvent à haute altitude du Busard Saint-Martin, du Milan noir et du Milan royal. En période post-nuptiale, le porteur de projet relève que six espèces à valeur patrimoniale en faible nombre traversent la zone d'implantation potentielle du projet: Alouette lulu, Grande Aigrette, Grue cendrée, Bouvreuil pivoine, Moineau soulcie et Milan noir. »(rapport mrae )

**-impacter des lieux touristiques et de loisirs**, (les éoliennes vont surplomber la plage d'Anzème et le camping, agrémenter l'horizon des gîtes de Chambon de leurs ailerons mouvants,-nul doute les baigneurs et campeurs apprécieront les effets accoustiques et l'animation lumineuse!-dominer les sentiers de randonnées et pistes cyclables)par de **grands objets industriels- sources de nuisances- qui modifieront notre perception , notre ressenti profond du paysage**

**-imposer un trafic polluant et destructeur lors de la phase d'installation**

tout cela alors même

- que **les rapports de la MRAe soulignent les insuffisances et les incohérences des dossiers d'étude**,et que dans un avenir proche(20ans)se posera le pb du démantèlement ou du remplacement (éventualité envisagée)des éoliennes actuelles par des engins.... qui sait plus lourds,plus hauts,et ...plus nombreux ?

Peut-on admettre que l'avidité de certains nuisent au bien-être de tous ?

Peut-on se laisser déposséder de notre seule richesse au nom d'une **fallacieuse transition énergétique?**

Que pèsera ,en effet, **l'énergie( aléatoire et non stockable)** des « fermes »éoliennes et des « champs » de panneaux solaires (qui participent à l'artificialisation des sols- pourtant mise à l'index-,génèrent le recours aux énergies fossiles comme le montre l'exemple allemand)**face à la consommation exigée par la croissance exponentielle du numérique et des banques de données** ?au développement des objets connectés ? à la promotion de la voiture électrique.... ? *«la réduction de la part des énergies nucléaires et fossiles dans la production française suppose également un changement profond des comportements,des modes de transport,de l'urbanisme et de la consommation.A cet effet,la politique en faveur des économies d'énergie constitue un volet aussi important sinon plus important que le développement des énergies nouvelles.Sans cet effort collectif,et sans cette prise de conscience préalable,il est vain d'espérer que les énergies renouvelables occupent une place*

*prééminente dans le mix énergétique français » (rapport cour des comptes, la politique de développement des énergies renouvelables)*

...rappelons enfin que l'effort creusois est déjà conséquent en termes d'énergie non fossile

... Après avoir vu ses vallées noyées la creuse devrait-elle encore supporter sur les hauteurs de ses collines et de ses plateaux de monstrueuses machines qui ne produiront qu'à 10 % de leur capacité annoncée (pourcentage indiqué par l'ADEV compte-tenu des mesures moyennes de vent répertoriées soit 5,5ms d'après la carte des vents,) ?

Devrait-elle sacrifier la qualité de son silence et de ses paysages ,qualité devenue si nécessaire ?

